

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE FEIGERES**

**Commission Avenir et Développement de Feigères**

# **DESCRIPTION DE FEIGÈRES**

**L. Baisin, B. Folny, P. Lacroix, V. Sontag, G. Suberlucq**

**12 mai 1995**

## Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Rappel historique .....	3
3. Traditions et culture locale.....	6
4. Description administrative .....	6
5. Description physique.....	7
5.1. Situation géographique et géologie .....	7
5.2. Climat et pollution de l'air.....	7
5.3. Hydrologie et pollution de l'eau .....	8
5.4. Faune et flore, atteintes aux biocénoses .....	9
6. Description socio-économique.....	13
6.1. Population .....	13
6.2. Habitat .....	14
6.3. Plan d'Occupation des Sols .....	15
6.4. Economie locale .....	15
6.5. Voies de communications .....	17
6.6. Niveau de vie et croissance économique.....	17
6.7. Atteintes à l'environnement liées aux facteurs socio-économiques .....	18
7. Vie associative et culturelle .....	18
7.1. Associations .....	18
7.2. Vie culturelle .....	19
8. Qualité de la vie .....	19
8.1. Estimation de la qualité de la vie à Feigères .....	20
9. Conclusion .....	21
Remerciements.....	22
Références.....	22

## 1. Introduction

Le but de la commission est de proposer des moyens pour améliorer l'environnement et la qualité de la vie dans notre commune. Pour cela notre commission a dû se pencher sur la signification de ces différents termes, sur leurs implications dans la vie de tous les jours du village, ainsi que sur la façon d'apprécier la gestion de notre environnement [1], [2]. De même il était nécessaire d'identifier à quel type de village se rattachait Feigères. Notre étude nous conduisit à reconnaître dans Feigères un village de type Rurbain [3]. C'est à dire, *constitué essentiellement d'employés et de cadres moyens qui travaillent dans les villes avoisinantes et qui repeuplent d'anciennes zones agricoles. L'activité agricole, déjà fortement minoritaire, tendant à diminuer.* Depuis, notre commission a été appelé à se prononcer sur un important modificatif du Plan d'Occupation des Sols (POS) [4], [5], qui hypothèque largement notre avenir.

L'objet de la présente étude, est de compiler les informations glanées lors de nos diverses enquêtes afin de tenter de présenter le visage de Feigères aujourd'hui, préalable indispensable à toute proposition pour son visage de demain. Cette étude n'a pas la prétention d'être exhaustive et les auteurs demandent l'indulgence du lecteur pour les erreurs qui auraient pu s'y glisser.

## 2. Rappel historique

Les principales sources de ce rappel historique sont mentionnées dans les références [6], [7], [8], [9], [10] et [11].

Sur le territoire de la Savoie, à l'âge de la Pierre, sont installés les chasseurs Magdaléniens (semblables à nos modernes Esquimaux) ; puis, aux premiers temps historiques, les Ligures ; enfin, entre les VII et V èmes siècles avant Jésus-Christ, l'une des 110 tribus celtiques, les Allobroges. D'origine indo-européenne, ces derniers sont tenaces, entêtés et représentent les ancêtres typiques du Savoyard. Ils ont, nous dit-on, le goût des lettres et de la guerre.

Entre 122 et 118 avant J.-C., le territoire est intégré à la province romaine la "Narbonnaise". Après des soulèvements contre l'envahisseur, les habitants colonisés acceptent la domination romaine. Le nom de Sapaudia apparaît dans un texte de 354. Elle englobe l'actuelle Savoie et une partie de l'Helvétie. Aetius, général romain, y transfère de façon pacifique les Burgondes, peuple germanique venu du Rhin, en 443. Plus tard, la Savoie fait partie du premier, puis du deuxième royaume de Bourgogne, durant lesquels s'affrontent des familles seigneuriales. Deux d'entre elles s'émancipent au début du XI ème siècle : celle des Comtes de Genève et celle des Comtes Humbertiens. Humbert-aux-Blanches-Mains (985 à 1048 environ), possesseur de domaines épars en Chablais, Val d'Aoste, Maurienne, Région de Vienne, Belley, puis en Bresse, fiefs en Genevois, Tarentaise (vers l'an 1000) ; puis Suse, Turin, Vaud, Gex et Genève (seulement sous Pierre II). Le comte de Maurienne (1030) est l'ancêtre de la maison de Savoie. L'évangélisation de ce pays remonterait au premier siècle, mais paganisme et pratiques idolâtres cessent vers l'an 500. Les documents antérieurs à 1311 se trouvent dans le répertoire de l'histoire du Diocèse de Genève (diocèse régi par une organisation parfaite au XI ème siècle).

La tradition rapporte que Feigères aurait été bâtie sur les ruines de l'ancien village gallo-romain des Brounaz, détruit par la peste et/ou les Maures au X ème siècle, lorsque le pays subit leur despotisme. Le souvenir de cette invasion est perpétué par le lieu-dit Chez-Les-Meures.

La future Savoie est intégrée dans le Saint Empire Germanique (1032-1038) sous l'empereur Conrad II.

En 1400, le Duc Amédée VIII de Savoie rentre en possession de la province de Genève (Odon de Villars, proche d'Amédée VIII, devenu héritier du Comte de Genève). Au cours de l'époque féodale, "le Châtelard" de Feigères (bâtisse fortifiée dont quelques ruines subsistent, voir en fin de paragraphe) joue son rôle d'arrière-fief dépendant de la châteltenie de Ternier.

Pour contre balancer le pouvoir de la maison de Savoie, Genève signe en 1477 des traités d'alliance avec Berne et Fribourg.

Le partage des terres conquises entre princes vainqueurs et habitants du pays s'effectue à quatre époques de l'histoire :

- durant l'invasion romaine (122 avant J. - C.) ;

- au cours du premier royaume de Bourgogne (Royaume éphémère - 443 à 534) ;
- sous la domination Franque (fils de Clovis - 534 à 887) ;
- durant le deuxième royaume de Bourgogne (879-1032).

Les terres se trouvent réparties en fiefs, d'abord personnels, puis héréditaires. Une sorte de contrat perpétuel existe entre comtes, ducs et petits seigneurs. A chaque changement de seigneur, l'inféodé paie une redevance : "sens" ou "servis" selon qu'elle est payée en argent ou en nature. A un autre niveau, les Colons, ancêtres des habitants de Feigères, reçoivent du seigneur un contrat perpétuel à la condition qu'ils aient un héritier, pour des terres qu'ils cultivent. Ils paient des redevances en compensation. Sur de longs siècles existe une organisation hiérarchique. Les colons défrichent, sèment, récoltent. L'héritage, reçu du père, a pour but de fixer le paysan sur sa terre. Le seigneur du fief, ainsi que les Chartreux de Pomier, perçoivent des droits sur la commune de Feigères. Plusieurs fois, les habitants du pays se montrent récalcitrants et s'opposent à payer la dîme à l'Abbaye.

Le 23 août 1336, une concession est faite aux villageois de Malchamps, relative à l'usage de la forêt de Montaillaud : ceux-ci prennent engagement à ne pas amener ces forêts à l'agriculture. Cet acte est un exemple de sauvegarde de l'environnement : le Prieuré avait conscience des inconvénients du déboisement. L'actuelle association des Affouagistes perpétue cette tradition.

"Feigères appartient au Prieuré de Saint Victor", reconnaît le Comte de Genève, en 1302. Un second document date de 1418 : Girard de Ternier consigne sa volonté dernière au Châtelard. A cette date, Feigères apparaît comme paroisse et a un chef spirituel. Dès la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, Girard de Ternier vit surtout au Châtelard de Feigères. Les de Ternier en sont les propriétaires et semblent en avoir fait leur habitation préférée. Ils n'occupent le château de la Poype à Ternier qu'aux époques de troubles. Feigères se trouve alors située sur un chemin plus fréquenté que de nos jours, lequel relie Ternier, St Julien à Présilly et au col du Châble. Sur les pentes du Mont-Sion, le Châtelard défend les approches du Château de Ternier.

Les de Ternier prêtent hommage au Comte de Genève pour cette terre. Cette maison est la première après celle des Comtes de Genève, originellement issue de la même famille. Après Girard III de Ternier, en 1348, le Châtelard passe aux mains de nombreux seigneurs par transactions ou mariages. Citons les de Monchenu-Ternier, de Pontverre, de Châtillon, de Lucinges, d'Allinges.

En 1391, Nice et son comté deviennent terres Savoyardes. En 1477, victorieuse de Charles le Téméraire, la France ambitionne de dominer les terres en deçà des Alpes. Durant les guerres d'Italie, François I<sup>er</sup> traverse la Savoie.

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, notre village n'est pas épargné par la crise religieuse européenne. Le paganisme et les vieilles superstitions sont toujours vivaces. Marguerite Moral et son mari furent brûlés vifs en 1526, après avoir avoué, sous la torture, leur commerce avec le diable aux Bois Blancs à Feigères. De plus, la région rattachée au duché de Savoie, est convoitée par les Français et les Genevois, ces derniers cherchant à gagner leur indépendance. C'est dans ce contexte que Feigères va vivre les guerres de religion. Les habitants de la commune, comme tout le pays proche, subissent un demi siècle de tristesse et de ruine, dues aux armées d'occupation Bernoises, du Duc de Savoie ou de François I<sup>er</sup>. L'invasion Bernoise oblige le curé de Feigères, Alexandre Druyno, à s'exiler en 1536. C'est le pasteur de Neydens qui prend alors en charge les âmes feigéroises. Puis, en 1567, Emmanuel-Philibert de Savoie bat les Français et récupère ses terres (traité de Lausanne de 1564), mais les paroisses restent protestantes. En 1589, Charles-Emmanuel impose le traité de Lyon, d'où le retour à la foi catholique. L'évêque de Genève nomme un nouveau curé à Feigères en décembre 1589. En février 1591, retour des Bernois et nouvel exil des catholiques et de leur curé. Finalement, en 1593, après qu'Henri IV eut opté pour le catholicisme, les Genevois restituent au Duché de Savoie les châtellenie de Ternier et du Chablais et donc retour du curé de Feigères, accompagné sans doute de quelques mesures "énergiques" car "*...Il s'agissait aussi d'extirper les germes de l'hérésie partout où elle avait trouvé un terrain favorable...*"[6].

Entre 1549 et 1589 huit mille huguenots se réfugient avec leur famille à Genève.

En dépit du traité de Lausanne de 1592, les hostilités entre Genevois et troupes ducales reprennent. En cette même année, le conseil de Genève décide de ruiner le Châtelard et, sans doute, il l'incendie. De nombreux châteaux sont rasés, ou très endommagés, parfois par leur propre propriétaire afin d'éviter qu'ils ne deviennent des places fortes aux mains d'ennemis.

En 1594, François de Sales part à la conquête du Chablais et l'année 1598 voit la procession du bailliage de Ternier où de nouveaux convertis au catholicisme adjurent l'Hérésie.

Notons qu'en 1600, Henri IV, ayant décidé de faire capituler la Savoie, le Fort Ste Catherine est cerné par ses troupes et le roi, dit-on, loge au Châtelard, toujours habitable à cette date. Les biens du Châtelard seront administrés par leurs seigneurs jusqu'en 1789.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602 le duc de Savoie tente "l'Escale" des murs de Genève mais échoue. Finalement le traité de Saint Julien, en juillet 1603, reconnaît l'indépendance de la république de Genève et met fin à cette longue période de troubles, de violence et d'intolérance.

Du XV<sup>ième</sup> au milieu du XVIII<sup>ième</sup> siècle, la population de Feigères reste stable, entre 250 et 300 habitants.

La Savoie est annexée par la France, de 1791 à 1813, puis restituée à la Maison de Savoie. De la Convention de 1792 naît le Département du Mont-Blanc, au cours d'une époque trouble, durant laquelle les biens du Châtelard et de l'Abbaye sont séquestrés, puis vendus au plus offrant. A cette époque, la population de Feigères s'est fortement accrue puisqu'elle compte 506 habitants, et voit la création de sa première école publique. Des municipalités, d'un genre particulier, sont créées puis supprimées en 1800. Dès cette date, il y a dans notre commune, un maire et des conseillers.

Durant les années de la Révolution, les prêtres sont contraints de s'exiler. Il y a alors descente des cloches des églises, démolition des clochers, vente des biens du clergé, et les archives sont détruites. L'année 1801 voit l'Eglise reprendre ses droits et le culte redevenir libre.

Une nouvelle période trouble commence pour Feigères, qui après avoir vu la Grande Armée de Napoléon traverser la Folle en bas de Lagnellu, est occupée au début de 1814 par les troupes autrichiennes. L'armée de Dessaix bas les autrichiens aux Brounaz. Mais Feigères n'est libérée que pour une courte période puisque l'occupation des forces de Coalition se poursuit encore plusieurs années.

En 1858, Napoléon III propose un troc à Cavour, ministre de Victor-Emmanuel II, tous deux désireux d'une Italie réunifiée, le royaume sarde perdant la Savoie et gagnant le Milanais. Le régime Sarde se maintiendra jusqu'au rattachement définitif de la Savoie à la France, en 1860. Le royaume d'Italie est constitué en 1861.

Les archives de la Savoie sont restituées à la France en 1949.

Après 1860, Feigères connaît le sort de tout village Français : La commune subit les épreuves des guerres successives de 1870, 1914-18, puis de 1939-45. C'est ainsi que 48 feigérois périrent durant la première guerre mondiale. Les femmes du village durent assurer la charge des travaux agricole et embauchèrent pour les assister les "mollardiers", des travailleurs agricoles qui louaient leurs services à la tâche.

Les fontaines du Chef-Lieu et de Malchamp sont inaugurées en 1903; l'eau courante ne sera installée au Chef-Lieu que vers 1930. La commune dispose du téléphone depuis 1908. Le monument aux morts, qui perpétue le souvenir des soldats tués lors de la guerre 1914-18, fut érigé en 1924. La liste des victimes s'allonge de quatre noms avec la guerre suivante. La libération, en 1945, voit la première femme élue au Conseil Municipal.

Feigères comptait 70 exploitations agricoles en 1947. En raison de cette multiplicité (1200 parcelles sont recensées), le remembrement tente de rassembler les terres cultivées. Il s'achève dans la commune en 1957 et le cadastre datant de 1738 est remis à jour. A cette même époque apparaît la mécanisation de l'agriculture, et parallèlement les premiers ruraux abandonnent la terre. En 1962, Feigères ne compte plus que 382 habitants, contre 415 en 1954. Puis, petit à petit, en raison de la proximité de Genève et de l'attrait économique qu'elle exerce, la commune se repeuple de nouveaux résidents, installés sur des parcelles délaissées par l'agriculture.

Notre commune a souvent été envahie et pour rester vivants ses habitants ont acquis, au fil des siècles, une certaine réserve. Feigères, situé à un carrefour de l'Europe, possède une histoire riche et longue. Il est de la responsabilité de chaque génération d'en maintenir le souvenir et de préserver son patrimoine.

## **Le Châtelard**

Château en ruine, à l'est de Feigères, situé à 550 m d'altitude, dont l'origine et l'histoire sont présentées ci-dessus. Sans être une place aussi forte que le Poype de Ternier, le Châtelard était une vaste habitation munie de tous les perfectionnements de l'art militaire. Il présente une forme quadrangulaire d'environ 50 m de côté, séparé du reste du promontoire par des fossés, au nord et au sud. L'entrée, côté méridional, était défendue, à droite, par une tour d'angle carrée. Au centre de la courtine s'élevait le donjon carré, de type roman, de 7 m sur 10 m, avec murs de 2 m d'épaisseur, dont il subsiste une face de 8 m de haut.

Il existait, jusqu'en 1925, des restes de l'habitation, avec double rangées de chambres et tour d'angle sud-ouest, dans l'enceinte du château.

Une tour à redent défendait l'angle nord-est. Le donjon ne paraît pas antérieur à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. On remarquera les traces d'un puits carré, près de l'habitation ouest, source abondante dans le bas du fossé méridional, côté Feigères, échauguette, archère du XV<sup>ème</sup> siècle qui devait défendre l'accès au château. Cette partie a dû être remaniée à cette époque.

Le Révérend Mugnier, curé de Feigères de 1864 à 1884, voulut édifier une chapelle dans l'enceinte du Châtelard. Il bénit la première pierre en 1875, mais elle ne fut jamais terminée et resta abandonnée jusqu'à ce que le curé François Rosset la fit reconstruire et la bénit le 10 juillet 1927. Celle-ci est vouée à la dévotion de la Vierge Marie apparue à la Salette dans la région grenobloise, d'où le nom de Chapelle de Notre Dame de la Salette.

## **3. Traditions et culture locale**

Il existe encore une certaine mythologie locale, comme par exemple la Dame Blanche du Châtelard, qui apparaît à la Salette à chaque 31 décembre, et qui montre l'entrée du tunnel conduisant au château de Ternier pour les uns, au fort de Songy pour d'autres. De même, les Mémouzes (fées) jettent un sort à ceux qui franchissent le pont sur le ruisseau de Grossaz après la tombée de la nuit. L'Abbé Jacquet rapporte [6] : " Il existe au village de Joliet, une source, dite *fontaine à Grévet*. Un certain nombre de légendes l'entourent de mystère. On prétendait jadis, qu'un boeuf au pelage noir et roux, du nom de Grévet, venait régulièrement s'y abreuver. Dès lors, ces eaux maléfiques avaient le pouvoir de rendre ignare quiconque, après lui, s'y désaltérait....".

Feigères fêtait aussi les Alouyes, le premier dimanche de Carême : Les mariés durant l'année écoulée accrochaient, en face de leur maison, une poêle à frire enduite de suie dans laquelle ils avaient collé une pièce de 2 ou de 5 sous. Les gamins devaient essayer d'attraper la pièce avec la bouche, sans utiliser leurs mains. Puis les mariés lançaient des confiseries aux enfants aux cris d'"Alouyas" (communications privées et [13]).

Au cours de nos recherches nous avons constaté que de nombreuses coutumes sont encore présentes dans la mémoire de nos anciens, au point que nous avons pensé que nous pourrions les collecter et les présenter ultérieurement.

## **4. Description administrative**

Feigères est constitué d'un Chef-Lieu et de cinq hameaux : Ravoire, Malchamp, Lagnellu, Grossaz et Chez Joliet. Jusqu'en 1924, Cervonnex était un hameau de Feigères, aujourd'hui rattaché à St Julien. De plus, le village compte aussi six lotissements récents : Beaugard, Villet, La Curnaz, La Corne-le-Salève, Le Grand Champ et les Sorbiers. Ce dernier est plus peuplé que certains hameaux d'origine.

La commune fait partie du canton de Saint-Julien-en-Genevois. Elle est administrée par un conseil municipal de 15 membres, actuellement présidé par Robert Savigny. Pour exécuter les tâches administratives, le secrétariat est assuré par une personne à plein temps et une autre à mi-temps. En parallèle, dix commissions municipales, dont certaines sont ouvertes au public, étudient les divers problèmes de la gestion communale et intercommunale :

- la commission des finances, élabore le budget;
- la commission voirie, gère l'entretien du réseau routier et définit son évolution;
- la commission urbanisme étudie et organise le droit des sols, par exemple elle instruit les demandes de permis de construire;

- la commission eau et incendie s'occupe des divers réseaux d'eau;
- la commission sports et loisirs;
- la commission information rédige le bulletin municipal;
- la commission scolaire s'occupe et gère le groupe scolaire de la commune;
- la commission environnement, de création récente (1989), n'est plus convoquée;
- la commission communale d'action sanitaire et sociale, s'occupe des problèmes sociaux et des personnes en difficulté;
- la commission bâtiments, gère les édifices publics.

Enfin, notre commune est membre de plusieurs syndicats intercommunaux :

- le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton de St Julien (S.I.V.O.M.) qui gère cinq vocations : Eau, Ordures ménagères, Incendie, Développement Economique et Scolaire;
- le SIDEFAGE, syndicat qui regroupe 98 communes de la Haute Savoie et de l'Ain, qui a pour but de construire et de gérer un incinérateur d'ordures ménagères. Feigères n'y participe qu'au travers du SIVOM;
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement, de Traitement des Eaux Usées, qui regroupe Le Chable-Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly, gère la station d'épuration située à Neydens;
- le SIGETA, Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil, gère et met à disposition des terrains communaux pour les nomades;
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : Halte Garderie à Viry regroupe 6 communes et accueille les enfants de 0 à 6 ans.

Enfin Feigères participe aux discussions pour l'élaboration d'une communauté de communes regroupant tout le canton de St Julien. On peut ainsi observer la part de plus en plus grande de l'intercommunalité qui permet d'atteindre une masse critique pour offrir d'avantage de services aux populations, mais qui aussi diminue la marge de manoeuvre de la commune.

## 5. Description physique

### 5.1. Situation géographique et géologie

Feigères est situé entre St Julien et Présilly, sur la route départementale N°37. La commune couvre une superficie de 766 hectares. Le Chef-Lieu culmine à une altitude d'environ 560 m et les autres hameaux s'élèvent entre 450 et 640 m. Avant l'ère glaciaire, toute la région était submergée par un immense lac. La glaciation, puis le dégel creusèrent le lit des nombreuses rivières et parsemèrent la région d'énormes blocs de pierre. Les plus importants étaient à Lagnellu (pierre à Dufresne et Champ de la Pierre). Ils ont été détruits au siècle dernier pour faire des constructions, notamment l'église actuelle. D'une façon plus générale, Feigères appartient au bassin lémanique.

### 5.2. Climat et pollution de l'air

Notre région connaît un climat composite, il est de type continental et montagnard, mais tempéré par l'influence du bassin lémanique. Nous sommes situés au bout de la cuvette lémanique, sous les vents dominants, à la limite du piémont du Salève et du Vuache. Là sévissent les inversions de température et stagnent des stratus tenaces qui s'épaississent dans le secteur du Mont Sion [14].

- Pollution de l'air en provenance de l'agglomération genevoise : "... *Les résultats des mesures ont permis de mettre en évidence des teneurs excessives en dioxyde d'azote et en ozone ...*" [15]. De même, les recommandations contenues dans "La santé de l'Environnement Genevois" [16] stipulent que la première priorité doit être " *Enrayer la pollution de l'air et le bruit engendrés par les transports et les activités socio-économique.*" Bien sûr, ces pollutions ne connaissent pas les frontières et notre commune est plus particulièrement affectée par les immixtions d'ozone [16]. Cette même étude estime que le niveau de

pollution de l'air de l'ensemble de la région genevoise n'est pas acceptable, sans que pour autant une amélioration soit envisageable à court terme

### 5.3. Hydrologie et pollution de l'eau

De nombreux ruisseaux traversent notre commune, la plupart confluent au pont Lambin. En remontant les rivières, on rencontre :

- Le nant de Feigères, à partir du pont Lambin, c'est le confluent de deux rivières:
- Le Grand Nant, qui traverse Feigères en passant par Malchamp et chez Joliet;
- La Folle, qui borde Feigères à l'est et passe par Lagnellu et le Chef-Lieu, s'appelle aussi "la Feigères". Elle subit d'importantes pollutions dues à la décharge intercommunale de Neydens et à la décharge des boues de la station d'épuration de St Julien, respectivement au niveau de Lagnellu et du pont Lambin. Elle n'a échappé au busage que grâce à une action de notre association.
- Le ruisseau de la Pesse se jette dans le grand Nant, chez Joliet
- Le ruisseau de Ravoire, qui se perd à Grossaz et réapparaît sous le nom de Ruisseau de la Pesse
- Le ruisseau de Thouvet, qui se jette dans la Ravoire au lieu dit Ravoire
- Le ruisseau des Nicolets, qui se jette dans la Ravoire à Malchamp
- Le ruisseau de Soilly, part de Malchamp pour se jeter dans le Grand Nant à Grossaz. Ce joli ruisseau reste bien protégé dans les Bois Blancs, mais devient très vite dégradé dès les premières habitations : cabanes, déchets métalliques, ustensiles inemployés et tuyaux de pompage et/ou de rejets. Près d'un pont, l'eau devient nauséabonde et les abords très dégradés.
- Le ruisseau de Grossaz, part de Grossaz pour se jeter dans le Grand Nant
- Le ruisseau des Bruaz, part des Bois Blancs et se jette dans le Soilly, au lieu dit Les Ruttets. Depuis un peu plus d'un an, ce ruisseau reçoit le déversoir du nouveau collecteur d'eau pluviale du Chef-Lieu. On constate régulièrement des rejets de couleur bleu-verte. L'origine, officiellement définie par le maire, est l'usine DECORALP.
- Le ruisseau de Chez Joliet se jette dans le Grand Nant juste avant l'autoroute
- Le ruisseau de la Côte Mulet part des Sorbiers pour rejoindre le Grand Nant après l'autoroute. Il est busé et recouvert par l'autoroute A40 (Bellegarde-Annemasse)
- Le ruisseau de Saint Martin, part de Chez Vuilliez pour se jeter dans le ruisseau de la Côte Mulet. Ce ruisseau semble être victime d'une grave pollution agricole.
- Le ruisseau du Briolay, se jette dans la Folle en limite de Feigères, route de Neydens
- Le ruisseau de chez Ciblet, se jette dans le Briolay
- Le ruisseau du Reigny, part de Beauregard et se jette dans la Folle entre le Chef-Lieu et Lagnellu
- Le ruisseau du Creux Bretin, se jette dans le Reigny
- Le ruisseau de Lagnellu, part de ce hameau pour se jeter dans la Folle au nord de Lagnellu
- Le ruisseau des Avalanches, part du lieu dit La Curnaz et se jette dans la Folle au nord de la décharge intercommunale de Neydens

Malheureusement, si l'on en croit l'étude hydrologique réalisée pour la construction de l'autoroute A41, la qualité des eaux est particulièrement mauvaise à partir de Feigères [17]. La qualité des eaux est classée, en allant des meilleures aux plus mauvaises: 1A (excellente), 1B, 2, 3, 4 (très mauvaise). Dans le document précédemment cité, on peut lire, "*Les cours d'eau de la zone Nord reçoivent des rejets agricoles et domestiques : ils conservent néanmoins globalement un niveau de qualité satisfaisant (1A pour l'Aire de Viry jusqu'à Viry, 1B au delà; 1A pour le nant de Ternier; 1B pour le nant de Feigères de sa source à Feigères, 4 de Feigères à St Julien)*... De plus, ce même document indique que l'Agence de Bassin **n'envisage pas** l'amélioration de la qualité des eaux dans cette zone.

Au niveau régional "La Santé de l'Environnement Genevois"[16] indique, comme pour la pollution de l'air, que la situation des eaux aussi bien superficielles que souterraines n'est pas acceptable - c'est à dire qui ne répond pas aux exigences de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEPP) - , mais que malheureusement la situation restera la même à moyen terme, sans mesures appropriées.

## **Eau potable**

Feigères est habituellement alimentée en eau potable à partir de sources superficielles, avec réservoirs situés au Thouvet. En cas de basses eaux, le complément peut être puisé sur la nappe phréatique du Genevois. Située entre l'Arve et Soral, cette nappe contient des nitrates et autres éléments indésirables. Notre réservoir relais se trouve proche des Bois-Blancs. L'eau du Thouvet (de source), est dite potable, c'est à dire sans bactéries. Elle est cependant chlorée tout au long de l'année par sécurité. Par temps d'orage ou de pluies continues, le dosage de chlore est augmenté en raison des infiltrations des eaux de ruissellement entraînant toutes sortes de produits vers les sources. Le goût de l'eau devient particulièrement mauvais durant ces périodes. Des analyses d'eau sont normalement faites une fois par mois par la compagnie distributrice. De plus la Direction de l'Agriculture et des Forêts effectue des contrôles imprévus, mais réguliers.

## **5.4. Faune et flore, atteintes aux biocénoses**

L'essentiel de l'espace est occupé par des zones "naturelles" (au sens du POS), puisqu'elles représentent près de 94% de la superficie totale. Cependant l'essentiel est constitué par des zones agricoles. La superficie totale des peuplements d'arbres et arbustes représente 128 ha (16,7%) dont seulement 50 ha (6,5% de la superficie totale) sont occupés par des bois, soit à peu près l'équivalent des zones urbaines plus celles d'urbanisation future. On rencontre essentiellement la faune et la flore des formations collinéennes de notre région.

### **5.4.1. Faune**

#### **Mammifères rencontrés à Feigères**

On trouve des lièvres, de souches locales peu nombreuses. Le sanglier, dont le seul prédateur était le loup, n'est que de passage sur notre commune car la surface de la forêt est trop faible et trop clairsemée. Il se reproduit plutôt sur Viry. Il en est de même pour le cerf et le chevreuil. Le lynx est de passage de temps en temps sur notre commune. Il y a des renards dans tous les bois. Ils sont assez nombreux car ils ont su diversifier leur nourriture en remplaçant à plus de 80 % le gibier traditionnel, devenu rare du fait du mode de culture, par le mulot. Les blaireaux sont également présents en assez grand nombre. Les belettes, martres et fouines sont de plus en plus nombreuses, tandis que l'hermine se fait de plus en plus rare. Le hérisson subit un lourd tribut sur la route, et devient plus rare à cause de la disparition des haies. Il reste quelques écureuils roux.

Les mulots et les campagnols, menu de prédilection du renard et de la buse, sont encore bien représentés. Le surmulot, ou rat d'égout, venu des égouts, se développe et se fixe dans les zones urbanisées, près des poubelles. Les taupes et les musaraignes sont encore assez nombreuses, surtout dans les vieux prés. La souris se rencontre surtout près des vieilles bâtisses.

#### **Les oiseaux**

Le merle d'eau, ou circle plongeur, a réapparu, puis disparu à nouveau en raison de la mauvaise qualité de l'eau des rivières qui a entraîné la disparition des truites sauvages. Le manque de poisson est également à l'origine de la disparition du martin-pêcheur. On trouve aussi le pinson, le chardonneret, le verdier, la mésange noire ou bleue, le moineau, la fauvette, la bergeronnette commune aussi bien que celle des ruisseaux, le merle noir, le rouge-queue, le rouge-gorge, l'alouette, l'étourneau, le linot. La pie, le geai des chênes, la corneille ont changé d'alimentation; on les trouve surtout sur la décharge de Neydens. Ils deviennent un fléau car ils se développent beaucoup. Le héron cendré est moins abondant en raison du manque de poisson. On le trouve plutôt sur les prairies inondées où il trouve insectes et grenouilles.

La buse variable, bien représentée, est de passage sur notre commune. Le milan royal est surtout présent au moment des fenaisons, car la coupe de l'herbe ou du regain fait fuir les insectes et petits rongeurs. Le faucon crécelle, caractéristique par sa façon de voler un long moment sur place, puis de se laisser tomber comme une pierre sur sa proie, est en augmentation, car il est protégé.

Le hibou moyen-duc et petit-duc (plus nombreux), la chouette effraie (plus rare), la chouette chevêche ou chevêchette, sont protégés; mais les arbres creux qui les abritent deviennent rares. Le faisan commun sauvage a disparu suite au remembrement. Il reste celui d'élevage, lâché par les chasseurs avant la période de

chasse. La caille des blés, abondante dans le passé, s'entend encore au printemps, surtout dans les champs de blé tendre. Il reste aussi quelques pigeons ramiers. La tourterelle turque, qui vient de l'est, colonise notre région. La tourterelle des bois, plus foncée que la précédente, arrive au printemps, nidifie et repart; très rare. Les diverses sortes de grives sont aussi présentes : la draine ou grive des bois est encore sédentaire tandis que la litorne est de passage en janvier- février et la mouvis ou celle des vignes viennent chez nous en période de vendanges.

### **Poissons et batraciens**

Les souches sauvages de la truite fario ont disparu.

Les batraciens sont assez communs. On trouve crapauds et grenouilles rousses.

### **Reptiles**

Les serpents, comme la vipère aspic ou la couleuvre, sont encore assez nombreux. Leur nourriture est constituée essentiellement de petits rongeurs, d'oiseaux et de poissons. On les rencontre dans les moraines caillouteuses, chauffées par le soleil.

Les lézards gris et verts se rencontrent surtout dans les haies caillouteuses.

### **Insectes**

Les sauterelles ont réapparu depuis les années sèches. Le moustique, le grillon, le lucane, le hanneton, la guêpe, fréquentent notre environnement. La présence de la mouche ou du scarabée bousier est liée à l'élevage. Les abeilles pollinisent les arbres fruitiers, les frelons sont en augmentation n'ayant pas vraiment de prédateur à part l'homme.

#### **5.4.2. Flore**

De nombreuses espèces de plantes sont représentées à Feigères. Les arbustes, tels que chèvrefeuille, cornouiller, bonnets d'évêques, viornes, troènes etc. poussent en lisière de bois; ils seraient en effet étouffés et manqueraient de lumière s'ils poussaient dans le milieu des bois. Le chêne et le noisetier représentent les plantes les plus souvent rencontrées. Le sapin n'est pas indigène dans notre commune et est surtout représenté sous forme de plantations. On trouvera, ci-dessous, une liste non exhaustive de la flore que l'on peut rencontrer à Feigères. Lorsque cela était connu, nous avons indiqué si la variété est indigène ou non (colonne Ind.). Le repérage des sites est effectué à l'aide des abréviations suivantes :

- A. A l'entrée des Bois Blancs;
- B. Dans les Bois Blancs, vers les abeilles de M. Curt;
- C. Au fond des Bois Blancs, à proximité du réservoir d'eau, près de la ferme de Léon Saxod et du ruisseau;
- D. Route de Malchamp, vers la bergerie Rostaing;
- E. Route de Lagnellu, près de l'ancienne décharge, vers la maison de M. Bornand et la descente vers le ruisseau;
- F. A Lagnellu, en face de chez Denis Richard;
- G. Route de Neydens, route de la Salette, côté droit après le pont;
- H. Plantation de sapins avant le pont de la Salette, sur la gauche;
- I. Plantation de sapins M. Rambosson, route de Grossaz;
- J. A côté, bois route de Grossaz, derrière les sapins;
- K. Les peupliers de M. Rambosson;
- L. Le bois en direction de la maison de M. Curt;

Nom commun	Nom botanique	Site	Ind.	Remarques
Acacia	Robinia pseudoacacia	<b>C, E, F, G</b>		
Aubépine	Crataegus oxycantha	<b>A, D, E, G, J</b>	x	pousse sur tous les sols, même médiocres, mais il semble préférer les sols calcaires. Son curieux nom de "crataegus", signifie en grec que l'aubépine donne de la force aux chèvres. Ce serait donc un fortifiant pour les boucs, les chèvres et les cabris.
Aulne	Alnus glutinosa	<b>C, F, G</b>	x	borde toutes nos rivières pourvu qu'elles soient restées naturelles. Il a toujours besoin d'une grande lumière.
Bouleau	Betula verrucosa	<b>A, G</b>	?	
Charmille	Carpinus betulus	<b>A, F, J</b>	x	habite les bois et les haies, tous les sols lui conviennent avec une préférence pour les terres sablo-argileuses. Elle ne craint pas le calcaire mais aime la lumière. Le froid et la sécheresse, même intenses ne la gênent pas
Châtaignier	Castanea sativa	<b>G</b>		
Chêne	Quercus robur	<b>A, C, D, E, F, G, J, L</b>	x	il aime les plaines basses, alluviales, les vallées et les bords des cours d'eau où il forme de profondes forêts. Il est assez indifférent à la nature du sol, mais il a besoin de lumière et d'une atmosphère humide.
Chèvrefeuille arbuste	Lonicera tatarica	<b>L</b>		
Clématite sauvage	Clematis vitalba	<b>C, E</b>		
Cornouiller	Cornus alba	<b>B, D, G, J, L</b>	x	
Eglantier commun	Rosa canina	<b>C, D, J</b>	x	
Erable champêtre	Acer campestre	<b>A, C, D, F, G</b>	x	
Frêne	Fraxinus excelsior	<b>A, C, E, F, G</b>	x	ses feuilles servaient autrefois de fourrage d'hiver. C'est un arbre de haies, des ravins, du bord de l'eau. Il est avide de lumière et d'eau.
Fusain Bonnet d'Evêque	Euonymus europæus	<b>B, D, E, G</b>	x	
Houx	Ilex aquifolium	<b>D</b>		
Lierre	Hedera helix	<b>A, C, F, J</b>	x	
Marronnier	Aesculus hippocastanum	Chef-Lieu		c'est un arbre de pleine lumière qui tue sous son couvert épais toute autre végétation.
Merisier	Prunus avium	<b>D, E, F, L</b>		souche de nos cerisiers domestiques, ce content de n'importe quel sol, mais il besoin de beaucoup de lumière, ce qui correspond aux exigences du hêtre auquel il se mélange souvent.

Noisetier vert	<i>Corylus avellana</i>	<b>A, C, D, E, F, G, J, L</b>	x	il est peu gourmand et la nature chimique du sol, qu'il préfère profond et bien arrosé, lui importe peu. Il fuit les ombrages et recherche la lumière. C'est pourquoi il colonise lisières, haies en plein champs, friches anciennes, pourtours des bosquets, bords des ruisseaux.
Noyer	<i>Juglans nigra</i>	<b>C, E, F</b>		il pousse en sol profond, ni trop, ni trop peu humide. Il a grand besoin de lumière, c'est un arbre solitaire. Il est indifférent au froid sauf aux gelées printanières sur ses fleurs.
Orme commun	<i>Ulmus</i>	<b>E, G, J</b>		
Pervenche	<i>Vinca minor</i>	<b>A, J</b>	x	
Peuplier d'Italie	<i>Populus Italica</i>	<b>C, E, F, K</b>	?	on ne sait pas très bien s'il est indigène. Il vit au milieu des aunes, et des saules, mais son espèce seule ne constitue pas des forêts. En pleine lumière, sur terrain d'alluvions profonds, frais ou humides, il pousse très vite et devient âgé.
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	<b>A, C, D, L</b>	?	idem
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	Jardins d'agrément		c'est un arbre très frugal quant au sol, très résistant au froid, supportant bien les étés chauds, c'est un ami de la lumière qui préfère les terrains graveleux ou sableux.
Poirier sauvage	<i>Pyrus</i>	<b>D, J, L</b>		
Prunellier ou Epine-noire	<i>Prunus sanguinea</i> <i>Prunus spinosa</i>	<b>A, C, F, G, J, L</b>	x	
Sapin de Noël	<i>Picea abies</i>	<b>A, E, G, H, I, J, L</b>		est peu difficile pour le sol qu'il dégrade souvent en le rendant acide. Il ne craint pas l'ombre dans sa jeunesse, plus tard il a besoin de lumière. Il a victorieusement résisté aux glaciers
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	<b>B, D, E, F, G, L</b>	x	Il se complaît le long des rivières, il a besoin de lumière, d'un sol léger et d'une certaine humidité.
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>	Lotissement des Sorbiers		préfère le calcaire, à l'aise dans les bois, dans les rochers ou isolé au milieu des pâturages de haute montagne
Sureau	<i>Sambucus nigra</i>	<b>F</b>		
Tilleul	<i>Tilia platyphyllos</i>	Près des habitations		
Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>	<b>B, D</b>	x	
Viorne	<i>Viburnum opulus</i>	<b>D, J</b>	x	
Viorne commune	<i>Viburnum lantana</i>	<b>B, C, D, E, L</b>	x	

On trouve aussi des champignons tels que bolets, girolles, pieds de mouton, lactaires délicieux, agarics (rosés) des prés, coulemelles, trompettes des morts, morilles et amanites (souvent vénéneuses et même mortelles). Bien sûr les sites des champignons comestibles sont jalousement tenus secrets !

On observe une faune et une flore variées mais elles sont menacées à la fois par l'urbanisation du village, l'agriculture intensive et notamment la monoculture ainsi que l'arrachage des haies aux bords des routes et

des chemins. Or la chaîne alimentaire doit être respectée, tout se tient : Si on détruit un maillon, on détruit ce qui est en aval et en amont.

## 6. Description socio-économique

### 6.1. Population

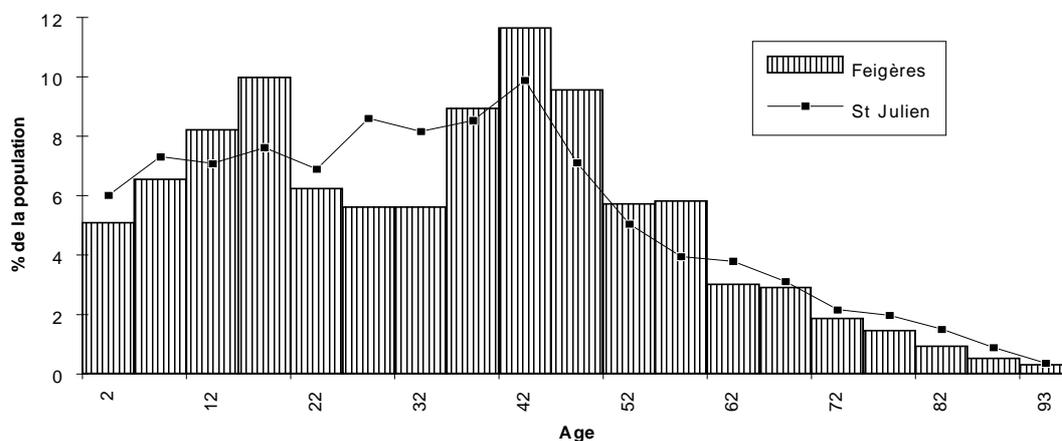
Feigères compte près de mille habitants, soit 4,2 % de la population du canton de St Julien. La densité de la population est un peu supérieure à 130 habitants au km<sup>2</sup>. On trouvera dans le tableau ci-dessous quelques éléments de comparaison de la population de Feigères par rapport à celle du canton (d'après [18]).

	Feigères	Canton de St Julien
Population	962 (484f+478h)	22952 (11635f+11317h)
moins de 20 ans	29,8 %	28 %
moins de 40 ans	56,2 %	60,2 %
plus de 60 ans	11 %	13,8 %
âge moyen	35 ans	35 ans
taux de croissance 1962 → 1990	3,2 % / an	2,6 % / an
taux de croissance 1982 → 1990	1,5 % / an	2 % / an
célibataires de plus de 15 ans	30 %	32,2 %
nombre d'étrangers	44 (4,6 %)	2194 (9,6 %)
nombre de ménages	322	8585
nombre de personnes par ménage	2,97	2,62
ménages d'une personne	13 %	25 %
résidence dans la commune au 1-1-1982	72,2 %	59,6 %

Sur le tableau ci-dessus, on observe un âge moyen à Feigères comparable à celui du canton; de même pour les moins de 20 ans. Par contre, un examen plus attentif, sur le graphique ci-dessous, montre un excédent de la génération des "Quadra", dû au flux migratoire positif, avec un excédent correspondant pour les adolescents, mais un important déficit des jeunes adultes dans la tranche des 20-35 ans. En résumé, on peut dire que Feigères est un village relativement jeune, assez représentatif de la population du canton. Cinq points l'en distinguent cependant :

- le taux d'étrangers est moitié de celui du canton,
- de même que le nombre de foyers d'une seule personne,
- ce qui peut être expliqué par le déficit des 25-35 ans,
- la population est plus stable, bien que l'âge moyen soit identique.
- Enfin, le taux de croissance de la population a été supérieur à celui du canton dans les années 60 à 80, sensiblement inférieur de 1980 à nos jours.

Répartition de la population



## 6.2. Habitat

L'habitat est de type campagnard, avec l'implantation de lotissements et de maisons individuelles.

Feigères possède de belles maisons anciennes (1743), des fermes avec cours pavées et porches arrondis, des lavoirs et des moulins. La tradition des meuniers remonte à l'invasion des Bernois au XVI<sup>ème</sup> siècle. Sur la Folle on trouvait les moulins Desbornes (ancien moulin des Chartreux), Pernoud, Rambosson (le dernier en activité). Le Grand Nant (l'Ogny), actionnait les moulins de Ravoire et de Grossaz. Aujourd'hui certains de ces moulins ont été transformés en habitations.

L'ancienne cure, aujourd'hui la boulangerie, est antérieure à 1760. L'église du village date de 1847, elle a été reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne, en conservant en partie son clocher typique à bulbe, avec ses deux cloches datant de 1803 et 1805.

La dispersion de l'habitat (mitage) est importante, puisque le Chef-Lieu s'étire du Nord au Sud sur plus de 750 m. Les nouvelles dispositions du POS tendent à réduire ces effets de mitage et à densifier le Chef-Lieu ainsi que Malchamp (d'après [4]). On trouvera, ci-après, quelques caractéristiques des logements à Feigères [18] :

	Feigères	Canton de St Julien
Nombre de logement	379	10418
résidences principales	85 %	82,4 %
résidences secondaires	8,7 %	8,4 %
logements vacants	4 %	6,8 %
maisons individuelles à un logement	90,5 %	58,5 %
immeubles de plus de 10 logements	3,7 % (1 immeuble) *	28,2 %
fermes comme résidence principale	2,1 %	2,3 %
logement de plus de 10 ans	80,7 %	78,2 %
taux de croissance des logts 1982 → 1990	2,6 % / an	3,2 % / an
logements de 5 pièces ou plus	61,2 %	37,9 %
nombre de pièces par logement	5,01	4,05
nombre de personnes par pièce	0,59	0,65
logements avec tout confort	80,1 %	81,9 %
propriétaires du logement principal	87,6 %	60,6 %

\* Un nouvel immeuble de 22 logements sociaux est habité depuis le recensement de 1990.

On notera que l'aspect agricole traditionnel tend à disparaître puisque seulement 2,1 % des résidences principales sont des fermes. Cette caractéristique est commune à l'ensemble du canton. Cependant des différences notables apparaissent cette fois-ci entre Feigères et l'habitat du canton :

- la plupart des habitants sont propriétaires de leur logement principal (27 % de plus que dans le canton)
- les logements de Feigères sont constitués essentiellement de maisons individuelles à un seul logement
- et donc, même en tenant compte du nouvel immeuble, il y a très peu de logements en immeubles
- si le confort est légèrement inférieur à celui du canton (en raison de constructions très anciennes), chaque occupant du logement dispose de beaucoup plus de place puisqu'il y a moins de personnes par pièce et plus de pièces par logement.
- Enfin, le taux de croissance des logements confirme celui de la population et indique nettement un moindre développement de la commune par rapport au canton dans les 10 dernières années.

## 6.3. Plan d'Occupation des Sols

Ce document est essentiel à la fois pour la gestion de l'espace sur le territoire de la commune, mais aussi pour son avenir. Aussi on trouvera ci-après un bref rappel de ce qu'il est (d'après [19]).

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est un document qui planifie l'utilisation de l'espace en fixant des règles d'urbanisme adaptées au territoire communal. Ce règlement se substitue au règlement national d'urbanisme. Il comprend quatre parties :

- **un rapport de présentation** qui constitue le document essentiel car *il doit notamment contenir une analyse précise tant de l'état initial de l'environnement que des orientations retenues pour sa sauvegarde*; [19]
- **un plan de zonage** qui est une carte faisant apparaître les différentes utilisations des sols, pour le présent et l'avenir. Les principales zones sont : UA, habitat groupé; UB, habitat individuel; NA, zone pour urbanisation future; NAX, zone artisanale; NC zone agricole; ND, zone protégée.
- **le règlement** fixe pour chaque zone les règles applicables aux terrains. On y trouve au moins mentionnée l'affectation dominante des sols et les règles d'implantation des constructions;
- **les annexes**, comme par exemple la liste des servitudes d'utilité publique.

Lors de la dernière modification du POS, en novembre 1992, le point de vue de l'APEF a été présenté dans la référence [5]. On trouvera, ci-après, un résumé des conclusions de notre étude.

Ce modificatif s'inscrit dans une mutation de la commune, dans la mesure où son objectif principal est de permettre le redéploiement du foncier suite à la diminution de l'activité agricole. Il s'inscrit en droite ligne dans le contexte de "boum économique" qui était prévu pour notre région. A cet effet il prévoit surtout de loger des populations attirées par ce développement régional. Ce document, outre ses objectifs contestables, est insuffisant car il ne précise pas sur quelle échelle de temps doit s'appliquer l'urbanisation qui est décrite, pas plus qu'il ne spécifie le taux de croissance de la population, ni les infrastructures pour accueillir celle-ci. Ce modificatif ne tient pas du tout compte de la nouvelle conjoncture économique de notre région, y compris Genève. Un tel plan pourrait conduire à la création d'infrastructures ruineuses pour la commune. Il a cependant le mérite de dénoncer l'éparpillement de l'habitat (mitage), de ramener en zone protégée des terrains abusivement déclassés et de préserver, dans une certaine mesure, les zones agricoles.

Partant d'une croissance définie, par exemple celle que nous connaissons aujourd'hui, un tel document devrait permettre la création d'un véritable centre rassemblant la vie locale. Mais peut-être faudrait-il interroger d'abord la population sur le type de village dans lequel elle souhaite vivre ?

#### 6.4. Economie locale

L'économie de Feigères repose sur les activités réparties sur son territoire, ainsi que sur celles exercées par les gens à l'extérieur de la commune. Sur le tableau ci-dessous, on peut remarquer le très faible taux d'actifs exerçant localement une activité sur Feigères (moins de 15 %).

	Feigères	Canton de St Julien
population active	494 (64,1 %) *	11585 (63,4 %) *
taux de chômage en 1990	3,2 % (2,8 % h , 3,8 % f)	4,8 % (3 % h , 7,2 % f)
salariés	415 (87,2 %)	9580 (87,6 %)
non salariés	61 (12,8 %)	1356 (12,4 %)
travail dans la commune de résidence	14,5 %	27,9 %
travailleurs frontaliers et assimilés (en 1988)	70 %	40,9 %
nombre d'exploitations agricoles (1988)	23	332
superficie zones d'activité (dont libre en 88)	6 ha (4)	147 ha (104)
rang de richesse relative sur 274 communes du département **	70	66

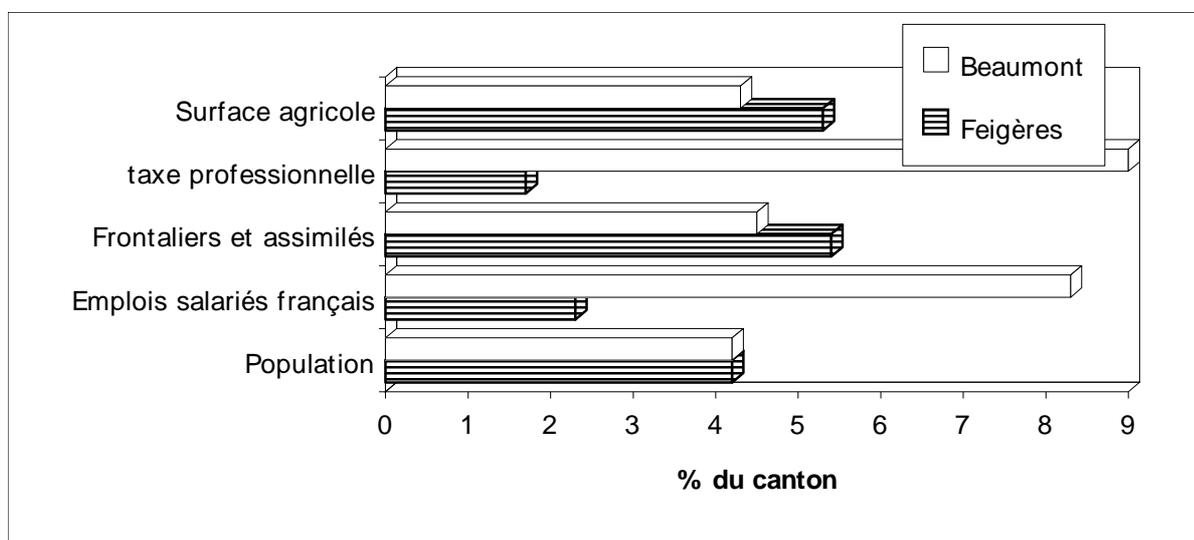
\* Pourcentage de la population en âge de travailler (771 personnes à Feigères en 1990)

\*\* C'est la commune de Valleiry qui a le meilleur rang de richesse dans notre canton (34)

L'activité locale est basée sur la petite industrie, l'artisanat, des exploitations agricoles de tailles variées. Le commerce n'est plus représenté que par une boulangerie. On trouvera ci-dessous la répartition de ces activités:

- **Entreprises industrielles**  
Menuiserie A. Rambosson, Charpentes et Couvertures P. Rambosson, Technidur et Décoralp (traitement de surface)

- **Artisans**  
S. Bernard (cycles), F. Blondin (install. chauff.), B. Bonnefoy (pépinières), J.P. Côme (plomberie), C. Costes (peinture), N. Fournier (électron. indust.), D. Hall (commerce de voitures), C. Marques (menuiserie, charpente), R. Regard (menuiserie), R. Rencurel (paysagiste), D. Richard (chaudron. ferron.), G. Rostaing (plomberie)
- **Commerces**  
B. Richard (boulangerie) - Passage d'un poissonnier le jeudi après-midi, un marché moribond le samedi matin propose quelques commerces.
- **Exploitations agricoles**  
E. Bocquet, R. Bonnefoy, GAEC du Champ de la Cure, P. Côme, J. Dupont, R. Jacquemoud, R. Jacquet, F. Lamouille, P. Rostaing, B. Saxod, J. Vuagnat, R. Vuagnat.
- **Services**  
Ecole maternelle et primaire (5 classes, une sixième est prévue pour la rentrée 95), cantine et garderie scolaire (malheureusement supprimée à la rentrée 94/95)
- **Chômeurs**  
si les chômeurs ne représentaient, en 1990, que 3,2% de la population active (15 personnes), ils sont aujourd'hui le double, soit une augmentation beaucoup plus importante que la moyenne nationale. Ceci est dû en grande partie à l'apparition de la crise économique à Genève.
- **Comparaison Feigères le Châble-Beaumont**  
Le graphique ci-dessous compare la répartition de l'activité à Feigères et au Châble-Beaumont.



La caractéristique de notre village est son important taux de travailleurs frontaliers, ou assimilés, et donc, la très forte dépendance de Feigères à l'activité économique Genevoise. Ceci ajouté à une activité locale déclinante, on reconnaît là un des critères de la rurbanité, voire des cités dortoirs. Un autre de ces critères est la diminution progressive des exploitations agricoles que l'on constate non seulement dans notre commune, mais dans tout le canton.

On notera enfin l'absence, quasi totale, sur notre commune d'activité du secteur tertiaire.

## 6.5. Voies de communications

Feigères est sillonnée par de nombreuses voies de communications :

- des grands axes, comme l'autoroute A-40, près du lotissement des Sorbiers, et bientôt A-41 passera sur le flanc Est de Feigères.

- Deux routes départementales traversent notre commune :
  - le C.D. 37 de Saint Julien à Présilly, via le Chef-Lieu
  - le C.D. 18 de Viry à Archamps via le hameau de Malchamp
- Des Voies Communales
  - V.C. 2 dit des Bois Blancs.
  - V.C. 4 des confins de Viry à Malchamp
  - V.C. 5 relie à Lagnellu le C.D. 37 au C.D. 18
  - V.C. 8 de Viry à Feigères via Grossaz
  - V.C. 9 de Grossaz à Chez Joliet
  - V.C. 11 de Feigères à Neydens
  - V.C. 12 de Chez Joliet au Chef-Lieu
  - V.C. 13 de Chez Joliet au C.D. 37 via les Sorbiers

Depuis l'automne 1993 les voies de Feigères qui desservent les habitations ont reçu un nom, les habitations ont été numérotées selon le principe métrique.

Depuis 1990, la commission Autoroute de notre association tente d'éviter des nuisances majeures engendrées par la liaison autoroutière A-40, A-41 en proposant un tracé qui, finalement, a obtenu l'agrément à la fois de la population, des services techniques et de la Commission d'Enquête Publique, mais qui se heurte au refus des élus locaux qui lui préfèrent une solution catastrophique pour Feigères. Le Conseil d'Etat vient d'émettre un avis favorable au tracé que nous défendons.

## **6.6. Niveau de vie et croissance économique**

### **6.6.1. Niveau de vie**

La nature rurale de notre village, telle qu'elle est définie dans l'introduction, implique aussi un niveau de vie correspondant essentiellement à celui des employés et des cadres moyens. Le revenu par habitant, dans notre commune, nous situe dans le premier tiers des communes du département (70<sup>ème</sup> sur 274). Cela se traduit, par exemple, par un taux important de propriétaires de leur logement (88%), ou un nombre élevé de voitures par foyer (61,5 % des ménages disposent d'au moins deux voitures contre 40,9% dans le canton). Mais ces moyennes cachent de grandes disparités. En raison du travail frontalier ou assimilé, le niveau de vie est très fortement dépendant de la parité franc suisse / franc français. L'augmentation importante du chômage a bien sûr une importance déterminante sur le niveau de vie. Enfin, l'origine rurale du village fait qu'il n'est pas toujours facile de dissocier richesse propre et outil de travail. Ce dernier point, associé à la diminution de l'activité agricole, induit d'importantes transactions foncières, souvent spéculatives, qui sont en relation directes avec l'activité en Suisse.

### **6.6.2. Croissance économique**

Nous avons vu que Feigères subit de plein fouet la crise économique actuelle et plus particulièrement celle qui frappe Genève : Doublement du chômage en trois ans, dans la même période, disparition de deux commerces sur trois. De plus, l'activité agricole continue de décroître régulièrement. Malgré cette récession, il y a une certaine volonté de perdurer les activités existantes, voire d'en créer de nouvelles : Reprise par les enfants des entreprises des parents, création de trois ou quatre entreprises. A cet effet la commune dispose d'une zone artisanale qui n'est, à ce jour, occupée que par une seule entreprise. Certainement que des facilités d'utilisation de cette zone permettraient un développement de l'artisanat et de la petite industrie. De plus, ce regroupement de l'activité permettrait de réduire les nuisances qu'elle engendre et un meilleur contrôle de la pollution.

Une véritable croissance économique, pour autant qu'elle soit souhaitée, passe par une revitalisation du commerce qui entraînera une renaissance du village. Par synergie, on peut penser que cette renaissance produira un véritable dynamisme économique. Il reste à définir le cadre pour qu'il s'exerce dans le respect de l'environnement. La décentration du village a engendré la disparition des commerces.

## **6.7. Atteintes à l'environnement liées aux facteurs socio-économiques**

La population, par son existence même, porte atteinte à son environnement car elle tente d'adapter son milieu à ses besoins:

- 1) L'habitat modifie le paysage, il rend les sols imperméables et augmente ainsi le déversement des eaux pluviales de surface dans les ruisseaux et rivières.
- 2) Le POS affecte la destination des terrains non pas en fonction des intérêts écologiques, mais en fonction des acteurs économiques et de la conjoncture.
- 3) L'économie locale, comme la macro-économie, se soucie surtout de rentabiliser ses processus, en général au détriment de la nature :
  - a) l'agriculture intensive banalise les paysages, supprime les haies et les éco-systèmes qui y sont associés, pollue les rivières et les nappes phréatiques par l'utilisation intensive d'engrais et de pesticides;
  - b) les industries polluantes sont surtout les deux entreprises de traitement de surface qui rejettent, en toute illégalité, des produits toxiques dans les fossés ou dans la récupération des eaux pluviales;
  - c) l'artisanat ne fait pas apparaître, pour l'instant, d'atteintes graves à l'environnement.
- 4) Les divers services aux populations induisent des pollutions parfois graves
  - a) Le traitement des ordures ménagères induit de nombreuses nuisances, Feigères est plus particulièrement concerné par la pollution et le busage de la Folle
  - b) La station d'épuration n'induit pas de nuisance à Feigères mais participe à la pollution de l'Aire
  - c) Les fils téléphoniques et électriques défigurent notre village, particulièrement au Chef-Lieu et à Malchamp. Une nette amélioration est intervenue en 1994 avec la suppression de poteaux électriques pour la distribution de l'électricité au Chef-Lieu.
- 5) Les voies de communications, et plus particulièrement les autoroutes, modifient le paysage, bouleversent ou détruisent des écosystèmes, induisent des nuisances aux populations riveraines comme le bruit ou les lumières la nuit. C'est le secteur des Sorbiers qui est, pour l'instant, le plus affecté. Le nouveau projet de l'autoroute A41 pourrait concerner aussi Lagnellu et le Chef-Lieu.
- 6) La croissance économique, sans une vigilance de tous les instants, ne peut qu'aggraver tous ces facteurs nuisants.

## **7. Vie associative et culturelle**

### **7.1. Associations**

Longtemps il n'a existé à Feigères que les associations Paroissiale, Familiale et de Chasse. Elles apportaient à la population fêtes religieuses, distractions et solidarité. Au cours des années 70-80, le village connaît un nouvel essor. Venues de l'extérieur, de nombreuses familles choisissent de bâtir leurs maisons sur terrains isolés, dans des lotissements. Des activités, des animations, de nouvelles associations, dont l'APEF, voient le jour. La liste s'en établit aujourd'hui comme suit :

- La principale est l'Association Familiales Rurales (AFR), créée au lendemain de la dernière guerre. Elle organise de nombreuses activités sportives et culturelles comme les Mercredis de Neige ou la Ruche, le Club de Gymnastique, la bibliothèque de Feigères ou le Léon's Club qui organisait le festival de rock'n roll, par exemple.
- Les Affouagistes du hameau de Malchamp qui gère 6 hectares de forêts création en 1336.
- L'Association Pour la Protection de l'Environnement de Feigères (APEF), créée en 1989.
- Les Charleaux, qui organise notamment la fête du Battage.
- La Paroisse Catholique.
- le Rayon de Soleil, club du troisième âge.
- La société de Chasse.
- La société de Pêche.
- Le Sou des Ecoles, qui gère des activités parascolaires comme la piscine ou les voyages scolaires.
- Le Tennis Club.
- Les Amis du Père Martial, aide humanitaire à Madagascar.

### **7.2. Vie culturelle**

Se manifeste par quelques activités comme le festival Rock'n'Roll de La Tour, quelques expositions d'artistes et d'artisans locaux, la Bibliothèque gérée par l'AFR. Des fêtes comme celle du Bataillage maintiennent encore la culture traditionnelle locale. Un pèlerinage a lieu tous les ans à ND. de la Salette, aux environs du 15 août. Des conférences débat, des expositions artistiques et artisanales sont régulièrement organisées. En fait, les habitants de Feigères participent essentiellement à la vie culturelle de Genève, d'Annecy et d'Annemasse, qui proposent la pratique d'activités culturelles, des spectacles, des expositions ou des concerts de toutes natures. Ils bénéficient donc du choix et des infrastructures des grandes métropoles.

## 8. Qualité de la vie

La qualité de vie se définit par rapport à un certain groupe d'hommes. C'est un ensemble d'éléments et un contexte qui tendent à améliorer le bien-être matériel des hommes dans une société donnée, et cela d'une façon acceptable par la morale en vigueur. C'est la notion de morale qui transforme le bien-être matériel en qualité de vie. C'est donc une notion éminemment variable dans l'espace et dans le temps. L'échec de la mise en oeuvre des théories de l'économie du bien-être sont dues en grande partie à cette diversité [20]. Dans nos sociétés occidentales, depuis quelques années, à la notion de bien-être matériel est associée la notion morale de respect de la nature et d'intégration au milieu dans lequel nous vivons.

On voit qu'il s'agit d'une notion complexe, difficilement définissable, qui sera diversement appréciée selon les sociétés, les niveaux de vie et même par les différentes tranches d'âges dans une même société et pour un même niveau de vie. Cependant certaines de ses manifestations peuvent être mieux cernées :

"La qualité de la vie se traduit, en terme de rapports sociaux, par une fluidité spontanée et agréable : la bonne distance dans l'acceptation des autres, ce qui implique que chacun dispose aussi d'un espace de liberté et de créativité dans lequel il a le loisir de se réaliser en tant que personne, couple, famille, ou suivant tout autre choix ou aspiration. Ces deux conditions remplies, l'individu peut structurer son identité dans une perspective d'ouverture et de respect de la différence en établissant, avec les autres, des relations sincères et confiantes." [21].

La qualité de vie est souvent appréciée par opposition aux nuisances que nous subissons. Ces dernières semblent plus faciles à cerner et à énumérer. Le dictionnaire les définit comme :

### "Nuisances

Néologisme désignant toute atteinte à la qualité de la vie : bruit, odeur, fumée d'usine, rejet industriel polluant, etc. La prolifération des nuisances est une conséquence de l'urbanisation et de l'industrialisation, et la lutte contre les nuisances, d'abord menée par les mouvements écologiques, fait aujourd'hui partie de toute politique de défense de l'environnement." [22]

On notera que cet ouvrage ne définit pas la qualité de la vie bien qu'il y fasse référence. De plus, cette liste devrait être complétée en ajoutant les éléments relatifs à la santé et à la sécurité. En effet, tous éléments portant atteinte à ces deux notions sont perçus comme nuisants.

En fait, nous considérons (l'Homme) que nous subissons des nuisances lorsque les désagréments que nous ressentons sont plus importants que les avantages que nous en retirons. En effet, en tant qu'êtres parmi les plus évolués, nous sommes aussi les plus fragiles. D'autre part, nous sommes ceux qui influons le plus sur notre environnement. La notion de nuisance est donc une notion subjective typiquement humaine.

### 8.1. Estimation de la qualité de la vie à Feigères

"A travers la notion de qualité de vie, se trouve posée la question des rapports que l'homme entretient avec la nature, avec ses semblables, ainsi qu'avec lui-même" [21]. Nous allons donc essayer de l'apprécier, à Feigères, successivement à travers ces trois sujets.

#### 8.1.1. Rapports de l'homme avec la nature

A Feigères, nous bénéficions d'un environnement naturel de qualité, avec de beaux panoramas sur le Jura, le Salève, Genève et le pays de Gex, sans oublier le vallon de la Folle. Nous avons vu au chapitre 5.4 la diversité et l'intérêt de la faune et de la flore dans notre village. La population est sensible à cet élément puisqu'elle a massivement désavoué ses représentants -le conseil municipal- à chaque fois que ceux-ci ont

proposé des projets nuisants pour l'environnement feigérois : incinérateur de Cervonnex, extension sur la Folle de la décharge intercommunale de Neydens, variante "P" du projet autoroutier A-41 (celle passant par le vallon de la Folle). Il y a donc là une conscience collective de la possession d'un bien précieux pour une vie de qualité.

Le climat paraît être le point le plus mal perçu, notamment en raison de longues périodes de brouillards (voir chapitre 5.2). Par contre, la proximité de sites de montagnes aussi bien que de lacs -qui sont les causes de ces conditions climatiques- sont bien entendu très appréciés : elle permet la pratique fréquente de sports comme le ski, la randonnée, l'escalade ou le parapente, aussi bien que la voile, le motonautisme ou la plongée sous marine.

Enfin, l'habitat, essentiellement individuel, le plus souvent associé à un jardin, fait que la majorité de la population vit en contact avec la nature, suit l'alternance des saisons et voit ses effets sur la faune et la flore. On peut donc en conclure que Feigères permet des contacts étroits et positifs avec la nature.

### **8.1.2. Rapports de l'homme avec la société**

Dans nos rapports avec les autres nous devons chercher à la fois à minimiser les nuisances tout en optimisant nos conditions matérielles et sociales et le tout selon les critères de la morale sociale.

- 1. Minimiser les nuisances :** Nous avons vu dans les chapitres précédents que notre village subit de nombreuses nuisances, de type industriel, agricole, en relation avec des installations intercommunales comme la décharge publique (nous avons échappé de peu à un incinérateur, et à une décharge de terre), dues aux infrastructures comme les autoroutes (deux à Feigères) et bientôt le T.G.V. Les nuisances subies par Feigères n'ont donc pas été minimisées.
- 2. Optimiser les conditions matérielles :** nous avons vu au chapitre 6 qu'en moyenne Feigères dispose d'un niveau de vie confortable. Cependant les prestations de service, notamment en relation avec la santé, les personnes âgées, les personnes en difficulté, ou les enfants sont quasiment inexistantes. Si les infrastructures correspondantes sont souvent trop lourdes pour être envisagées à l'échelon communal, beaucoup de services pourraient être fournis, comme par exemple la restauration à domicile, le gardiennage ou les petits travaux ménagers. Là encore, beaucoup reste à faire.
- 3. Optimiser les conditions sociales :** Feigères possède de nombreuses associations ce qui montre une vie sociale active, même si on observe actuellement un certain déclin. Cependant il manque à Feigères des lieux de rencontre. Seuls subsistent l'église avec une messe un dimanche sur 4, la boulangerie et le marché du samedi matin qui se réduit comme peau de chagrin. La fête du village a malheureusement disparu. Bien que l'on observe d'heureuses initiatives comme la fête du Battage, dans l'ensemble les conditions sociales se dégradent. Pourtant notre village bénéficie de conditions favorables telles que le calme, la sécurité, la tranquillité, ou l'absence de promiscuité. De même, les problèmes d'intégration sont quasiment inexistantes et, malgré le brassage des populations, la famille est moins nucléarisée que dans beaucoup d'autres régions.
- 4. Le tout selon les critères de la morale sociale :** La spéculation foncière que connaît notre région, les choix d'aménagement ou d'implantation d'infrastructures qui en découlent, laissent pour le moins planer un doute sur la nature de la moralité sociale qui guide ces choix. Par contre, par rapport à d'autres agglomérations de même nature, Feigères connaît encore une certaine solidarité entre ses habitants, un respect et une acceptation des autres qui devraient être cultivés dans une société de plus en plus individualiste. Si, pour beaucoup d'entre nous, le bonheur consiste dans la réalisation de la totalité des possibles, une morale collective encadre encore nos actions et nos comportements.

On retrouve ici certains des caractères liés à la banlieue qui tendent à briser le lien social et donc à réduire la qualité de la vie. Seule une forte politique d'intéressement de la population à ces problèmes est de nature à inverser la tendance, nous prendrons à notre compte cette affirmation d'un ministre sénégalais : "*Mon but est que chaque quartier, chaque école aime, nettoie et préserve son propre milieu. Pour protéger l'environnement, les gens doivent être intéressés à son exploitation.*" [23].

### **8.1.3. Rapports de l'homme avec lui-même**

L'analyse des rapports de l'homme avec lui-même sort largement du cadre de la description de notre village. Mais en définitive, la mesure de la qualité de la vie est qualitative, intérieure à l'homme. L'individu

privilégie les sensations qui lui sont agréables, celles-ci changent au cours de son existence, ce qui disqualifie toute approche technique de l'appréciation de la qualité de la vie. On peut être certain que dans une société où l'homme ne peut, ou peut difficilement, entretenir de bons rapports avec lui-même, la notion de qualité de vie aura perdu tout son sens.

## 9. Conclusion

Au cours des différents chapitres, nous avons vu que notre village dispose d'atouts importants pour offrir une vie de qualité à ses habitants. En effet, Feigères bénéficie d'un cadre agréable, avec une faune et une flore encore bien représentées, malgré de graves nuisances. La proximité de la montagne et des lacs Léman et d'Annecy permet la pratique d'une grande variété d'activités et de sports. Le climat semble être le point le plus mal perçu par la population.

Le village s'est développé surtout en raison de l'attrait de Genève et du travail frontalier qui permet d'atteindre un niveau de vie élevé. Ceci a eu pour conséquence de transformer un village rural typiquement agricole en un village rurbain où la majorité des actifs se rendent en Suisse pour travailler, l'activité agricole se marginalisant. L'activité économique locale est très réduite, les services offerts sont quasi inexistantes. On reconnaît là certaines caractéristiques des cités dortoirs proches des grandes villes. La population a plus que doublé en moins d'une génération ce qui conduit d'une part à une répartition disparate des tranches d'âge et d'autre part à une incertitude sur ce que deviendra l'actuelle population active lorsqu'elle parviendra à l'âge de la retraite.

Feigères subit non seulement les nuisances liées à son activité agricole et industrielle, mais est très sollicitée, par les grands projets d'aménagement comme les autoroutes et bientôt le T.G.V., les décharges d'ordures diverses, l'incinérateur etc. Seule une vigilance de tous les instants évitera peut-être à notre village de devenir la poubelle du canton et d'être définitivement défigurée pour autant que les élus locaux n'agissent pas (ou plus) à l'encontre des intérêts de la commune.

Si la vie associative reste active malgré un certain déclin, la vie culturelle est surtout tournée vers Genève qui offre les services et les infrastructures culturels des grandes métropoles.

Nous avons vu que la qualité de la vie était essentiellement subjective, que Feigères offrait de nombreux éléments favorables mais, qu'en fin de compte, la qualité de la vie sera fonction des choix de ses habitants. La longue histoire de Feigères nous a montrés que notre village a survécu à bien des troubles certainement en raison de la solidarité de ses habitants. Espérons que le Feigères moderne saura se souvenir de son histoire et de son patrimoine.

## Remerciements

Nous tenons à remercier particulièrement MM. J.Y. Folny et M. Jujan pour leur description de la flore et de la faune de Feigères. Nous remercions également les nombreuses personnes qui ont bien voulu évoquer pour nous leurs souvenirs.

## Références

- [1] Commission Avenir..., *LEXIQUE*, annexe au compte rendu de la réunion N°2 du 23 juillet 1991
- [2] Commission Avenir..., *FIL CONDUCTEUR*, et *RÉSUMÉ du FIL CONDUCTEUR*, annexe au P.V. de la séance du 24 septembre 1992 du comité de l'APEF
- [3] F. Dubost, *Les nouveaux Ruraux*, annexe au compte rendu de la réunion N°2 de la commission, du 23 juillet 1991
- [4] Commune de Feigères, *Rapport de présentation du Modificatif du Plan d'Occupation des Sols*, Enquête publique relative au projet de révision N°2 du Plan d'Occupation des Sols, février 1993

- [5] Commission Avenir..., *Commentaires sur le rapport de présentation du modificatif du Plan d'Occupation des Sols*, 20 novembre 1992.
- [6] Abel Jacquet, *Feigères*, édition de 1986, Imprimerie des Beaux Arts, 34700 LODEVE
- [7] Louis Comby, *Histoire des Savoyards*, Dossiers de l'Histoire - F. Nathan Editions
- [8] Henri Ménabréa, *La Savoie*, Editions du Centenaire - Chambéry
- [9] Louis Blondel, *Châteaux du Diocèse de Genève*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie et Dictionnaire Histoire de France - Perrin
- [10] Berne, Encyclopaedia Universalis, Thesaurus
- [11] Histoire de Genève, Encyclopaedia Universalis, Corpus, vol. 7
- [12] Suisse, Encyclopaedia Universalis, Corpus, vol. 15
- [13] R. Devos, C. Joisten, *Moeurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle*, Documents D'Ethnologie Régionale Volume 6, Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne T. 87-88, édition de 1978. Académie Salésienne, 18 avenue de Trésum, 74000 Annecy.
- [14] COUIC, *SIDEFAGE, Pourquoi nous refusons l'usine d'incinération à Cervonnex*, février 1993
- [15] Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil Concernant la Politique Régionale, Genève, dépôt du 15 juillet 1992
- [16] République et Canton de Genève, Département de la Prévoyance sociale et de la Santé Publique, *La santé de l'environnement genevois*, Les Cahiers de la Santé, N° 4, Septembre 1993
- [17] Centre d'Etude Technique de l'Equipement de Lyon, *Autoroute A41, entre Villy-Le-Pelloux et Saint-Julien-en-Genevois, Dossier de Consultation*, Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Juin 1990
- [18] INSEE, *Recensement de 1990, bases locales de tableaux*,
- [19] Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, *Le Guide du maire*.
- [20] Economie du bien-être, Encyclopaedia Universalis, Corpus, vol. 3
- [21] Vers une vie de qualité, Rencontres Environnementales de Genève 1994 - Population, migrations et qualité de la vie, Rencontres Environnementales de Genève, C.P. 2720, 1211 Genève 2.
- [22] Nouvelle encyclopédie BORDAS, Edition de décembre 1992.
- [23] Abdoulaye BATHILY, professeur, Département d'histoire de l'université de Dakar, ministre de l'Environnement et de la protection de la nature du Sénégal, déclaration lors des Rencontre Environnementales de Genève de 1994.